

Aussi je considère que :

Les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de révision du PLU de Doue sont recevables car ils correspondent aux orientations du PADD qui prévoit une densification prioritairement dans les enveloppes bâties actuelles et une extension d'une zone AU, urbanisable afin de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles.

La procédure d'enquête et son déroulement sont conformes aux prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Les observations de la population ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de révision du PLU de Doue.

Les remarques des PPA ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de révision du PLU de Doue d'autant que de nombreuses remarques pertinentes ont été prises en compte.

J'émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Doue assorti d'aucune réserve.

A Fontenay sous Bois
Le 12/05/2019

Le commissaire enquêteur
Elyane TORRENT

